

**Ségolène Royal** candidate à l'élection présidentielle

Paris, le 16 AVR. 2007

Nos réf. : 2653 – sté/nm

Mesdames, Messieurs,

Je suis particulièrement sensible à votre réflexion sur la réintégration des personnes dans la société après leur libération. La question de la réinsertion tout comme celle du sens de la peine ont guidé ma réflexion sur la problématique de la prison.

En 2006, les prisons françaises sont indignes du Peuple français au nom duquel est rendue la Justice. Le nombre de détenus a augmenté de façon considérable depuis 2002 sous l'effet d'une politique axée vers le tout répressif et le tout carcéral. En matière de prison, les deux derniers Gardes des Sceaux se sont d'ailleurs contentés d'une vision limitée à la seule construction de nouvelles places.

Or, il est prouvé que les aménagements de peine et les alternatives à la détention sont la clef de la réinsertion des personnes détenues, et une solution pratique à la surpopulation carcérale. Ces orientations seront donc systématiquement privilégiées.

La prison n'est pas un monde à part et nous devons affirmer que la peine privative de liberté n'est que la forme ultime de toute politique pénale, quand la loi le décide et lorsque tous les autres moyens ont échoué. Nous savons que la prison actuelle rend à la société des personnes plus fragiles et parfois malheureusement plus dangereuses.

Sous la précédente législature, nous avions élaboré un projet de loi pénitentiaire que nous n'avons pas eu le temps de mettre en place et que la droite s'est empressée d'abandonner à son arrivée au pouvoir. Pourtant ce projet répond en tous points aux problèmes qui se posent pour lutter contre la surpopulation carcérale, améliorer la qualité des soins, favoriser l'effectivité des petites peines en milieu ouvert, et permettre la réinsertion à la sortie de prison.

Si les Français m'accordent leur confiance, nous reprendrons ce projet de loi pour l'actualiser et le faire adopter. J'ai d'ailleurs pris connaissance avec intérêt du livret qui accompagnait votre courrier. Cette réflexion sera utile aux débats qui accompagneront le dépôt de ce projet de loi pénitentiaire.





. . ./ . . .



La prison ne saurait demeurer le lieu de l'arbitraire et parfois du non-droit. Il est essentiel de faire porter notre réflexion sur le sens de la peine et de prendre les mesures législatives et réglementaires adaptées qui en découlent. Il est urgent que la prison réponde aux besoins de notre société, concilie nécessité de punir et exigence de réhabilitation et de réintégration sociale des personnes détenues. Or, toutes les études concordent vers un même constat, celui de l'absence d'une réelle politique de réinsertion des détenus.

La prison doit impérativement être un lieu de respect des droits et de la dignité de la personne. Pour cela je propose, entre autres, que le nombre d'unités familiales ainsi que le nombre de travailleurs sociaux et d'intervenants extérieurs à la prison soient augmentés; que chaque détenu ait la possibilité de suivre un enseignement, une formation ou un travail qualifiant; qu'une continuité du suivi social et médical soit assurée à la sortie de prison.

Enfin, pour éviter les sorties sèches génératrices de trop d'échec de réinsertion, les mesures d'aménagement de la peine et de surveillance électronique devront être développées et systématisées. En effet, alors que le taux de récidive est divisé par deux en cas de libération conditionnelle, aujourd'hui plus de 80% des condamnés libérés sortent de prison sans avoir bénéficié d'une mesure de libération conditionnelle, de semi-liberté ou d'un placement extérieur.

Espérant avoir répondu ainsi à l'essentiel de vos préoccupations, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Ségolène ROYAL

Légolère Roy

**BAN PUBLIC** 12, villa Laugier 75017 PARIS